

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/48

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	32

L'An deux mille quatorze et le mardi 13 mai à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 7 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme BERGES donne procuration à M. AUSSANT
M. COUROUOU donne procuration à M. BARRABOURG
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

Secrétaire de séance : M. AUSSANT



OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Transformation de 4 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe en postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Président informe l'assemblée des propositions d'avancement de grade au titre de l'année 2014 pour la catégorie C transmises le Centre des Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Pour ce faire, il convient au conseil communautaire de créer les postes nécessaires aux nominations.

Le Président propose la modification suivante dans le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2014 :

Création de 4 postes : - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
Suppression de 4 postes : - Adjoint technique de 1^{ère} classe

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE M. le Président d'effectuer les démarches nécessaires à ces avancements,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

